



MOUVEMENT 2019 Nouveau calendrier !

Retard dans l'envoi des accusés de réception et prochaines échéances

Après les profonds changements de règles et du barème du mouvement, c'est maintenant le calendrier des opérations du mouvement qui est profondément remis en cause et régulièrement reporté.

La cause : l'application nationale MVT-1D, qui est censé réaliser les affectations des personnels enseignants, n'est toujours pas opérationnelle !!!

Alors que les accusés de réception devaient initialement être transmis pour vérification le mardi 7 mai pour être retournés le mardi 14 mai avec les corrections, tous les collègues ont reçu dans leur boîte mail professionnelle un message de l'Administration leur indiquant un retard conséquent dans le déroulement des opérations :

« Les enseignants ayant participé au mouvement départemental devaient être destinataires jeudi 9 mai d'un accusé de réception comportant les points de barème, afin de leur permettre de vérifier et valider leur participation.

Je vous informe que l'envoi des accusés de réception est différé à une date ultérieure car nous ne sommes pas en mesure actuellement d'afficher les éléments de barème sur ces avis. Les enseignants ayant participé au mouvement ne recevrons donc pas l'accusé de réception jeudi 9 mai 2019.

Une communication sera faite ultérieurement sur le site de la DSDEN, page mouvement des enseignants du premier degré. »

Les organisations syndicales ont reçu ce jour un nouveau calendrier des opérations avec la mention suivante :

« L'applicatif MVT1D vient d'être débloqué pour le département en fin de matinée. Nous avons donc pu reconstruire le calendrier prévisionnel tenant compte de ces 10 jours de retard. »

Le nouveau calendrier prévoit la réception des accusés le vendredi 17 mai dans les boîtes Iprof et un retour avec les corrections pour le mardi 21 mai, soit uniquement 4 jours, dont un week-end !

Pour le SNUDI FO, le Ministre est entièrement responsable de cette situation qui préoccupe les collègues las d'user de patience !

Le SNUDI FO interviendra en GT CAPD ce jeudi pour demander un temps de renvoi des accusés plus important.

Prochaines étapes du mouvement

Vendredi 17 mai	Envoi des accusés de réception dans les boîtes IProf
Mardi 21 mai	Date butoir pour la réception des accusés de réception (si contestation)
Lundi 27 mai	GT CAPD pour valider les barèmes
Mercredi 29 mai	Publication d'un 1er projet d'affectations « officieux »
Lundi 3 juin	GT CAPD sur la 1ère phase et publication d'un 2nd projet
Mardi 11 juin	CAPD 1ère phase du mouvement (écran 1 et 2)
Jeudi 20 et 27 juin	GT CAPD Mouvement d'ajustement (TRS et postes à titre provisoire)
Jeudi 4 juillet	CAPD mouvement ajustement

Suivi personnalisé de votre mouvement

Si vous souhaitez confier au SNUDI FO 13 le suivi de votre dossier mouvement, il faut remplir votre **formulaire de suivi** directement en ligne depuis notre site → [ICI](#)

Le SNUDI FO pourra alors vérifier votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.

Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCES téléphonique au 07.62.54.13.13

et par mail à contact@snudifo13.org

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est toujours possible !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre, jour après jour, sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !



Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste de diffusion, merci de nous renvoyer un mail avec la mention « désinscription de la liste de diffusion » à l'adresse mail : contact@snudifo13.org
Nous traiterons votre demande immédiatement.